

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 31 Août 2022
CR N° 3

Présent (es): Madame HACENE Marie

Messieurs BOTTONI Pierre, BOULLE Thomas, GILBERT Cédric

Excusé(es): Messieurs SAIDI NEDJAD Hamid, BOUAZIZ Farid

Mesdames VANEY Nolwenn, CORMERAIS Martine

Invité(es): Madame TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS:

Les championnats sont disponibles sur Gest'hand pour la saisie de vos conclusions. Nous vous remercions de conclure au plus vite la journée (1) du 17/18 septembre 2022 car nous sommes à moins de 21 jours de la date de la rencontre. Nous vous remercions également de vous mettre à jours pour les journées suivantes.

Pensez à vérifier régulièrement sur Gest'hand les conclusions à saisir afin de ne pas être enretard

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 18 ANS

Merci aux clubs de : CA L'Hay-les-Roses HB US Ivry HB Stella St Maur HB AS St Mandé HB CSA Kremlin Bicêtre Villiers EC HB

De nous indiquer l'heure et le lieu pour l'éventuel réception du second match le dimanche 11 septembre 2022 suite aux résultats du samedi 10 septembre 2022.

Merci aux clubs recevant le samedi 10 septembre de communiquer le score de la rencontre dès la fin de celle-ci à l'adresse suivante : <u>5894000.coc@ffhandball.net</u>

MOINS DE 15 ANS

Merci au club de :

US Créteil HB

De nous indiquer l'heure et le lieu pour la réception de la rencontre du dimanche 11 septembre 2022 suite aux résultats du samedi 10 septembre 2022.

Merci aux clubs recevant le samedi 10 septembre de communiquer le score de la rencontre dès la fin de celle-ci à l'adresse suivante : <u>5894000.coc@ffhandball.net</u>

CHAMPIONNATS FEMININS

MOINS DE 18 ANS

Le tournoi se déroulant au Kremlin Bicêtre est décalé au dimanche 18 septembre 2022, les horaires des rencontres restent inchangés. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

MOINS DE 15 ANS

Merci au club de : ES Vitry

De nous indiquer de l'heure et du lieu pour la réception du tournoi se déroulant le week-end du 10-11 septembre 2022

> Le Président de la COC du CDHB 94 Pierre BOTTONI

Les membres de la COC du CDHB 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

<u>Voie de recours</u>: Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.